

**Objet : Personnel enseignant de Promotion sociale : changement d'affectation.**

**Réseaux : Réseau de la Communauté française**

**Niveaux et Services : Promotion sociale.**

**Période : Année scolaire 2008-2009**

↪ **Aux chefs des établissements d'enseignement de promotion sociale organisés par la Communauté française.**

<b>Circulaire</b>	Informative		
<b>Emetteur</b>	A.G.P.E - D.G.P.E.C.F. Marc ROTHSCILD - Directeur général adjoint ff		
<b>Destinataire</b>	ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - RESEAU DE LA CF		
<b>Contact</b>	Direction générale des Personnels de l'Enseignement de la Communauté française. Direction de la Carrière. Cellule enseignement de promotion sociale. Sébastien NENNEN – Attaché - Bureau 3 <sup>E</sup> 306 boulevard Léopold II 44 - 1080 Bruxelles		
<b>Document à renvoyer</b>	OUI		
<b>Date limite d'envoi</b>	16 FEVRIER 2009		
<b>Objet</b>	CHANGEMENT D'AFFECTION DU PERSONNEL DE PROMOTION SOCIALE		

**Renvois :**

**Nombre de pages : texte : 3  
annexes : 1 (14 pages)**

**Téléphone pour duplicata : 02/413.21.52 - 02/413.41.68 - 02/413.23.81**

**Mots-clés : Personnel enseignant et auxiliaire d'éducation – changement d'affectation**

Aux chefs des Instituts d'Enseignement de  
Promotion sociale du réseau de la  
Communauté française.

Votre correspondant : Sébastien Nennen  
Tél : 02/413.23.73  
Courriel : [carriere.papo-ps@cfwb.be](mailto:carriere.papo-ps@cfwb.be)

Nos réf. : BGO/MRO/GLE/SNE/PS /Changements d'affectation/270109

Bruxelles, le 27 janvier 2009.

Objet : **Changement d'affectation dans un emploi vacant** pour les membres du personnel enseignant, nommés à titre définitif et titulaires d'une fonction de recrutement, d'une fonction de sélection ou d'une fonction de promotion.

J'attire tout particulièrement votre attention sur les dispositions des articles 48, 80 et 94 de l'A.R. du 22 mars 1969 qui offrent la possibilité à tout membre du personnel enseignant nommé à titre définitif, titulaire d'une fonction de recrutement (article 48), d'une fonction de sélection (article 80) ou de promotion (article 94), d'obtenir dans cette fonction **un changement d'affectation** :

1° dans un emploi vacant d'un autre établissement de la zone

Le membre du personnel enseignant qui désire obtenir un changement d'affectation dans un autre établissement de la même zone introduit, par pli recommandé, une demande motivée par des circonstances exceptionnelles auprès de l'administration dans la première quinzaine du mois de février.

Le membre du personnel enseignant titulaire d'une fonction de recrutement en adresse copie au président de la **commission zonale d'affectation** concernée dans le même délai.

Le membre du personnel enseignant titulaire d'une fonction de sélection en adresse copie au président de la **commission zonale d'affectation** dans le même délai.

Le membre du personnel enseignant titulaire d'une fonction de promotion en adresse copie au président de la **commission interzonale d'affectation** dans le même délai.

2° dans un emploi vacant au sein d'une autre zone

Le membre du personnel enseignant qui désire obtenir un changement d'affectation dans une autre zone introduit, par pli recommandé, une demande motivée par des circonstances exceptionnelles auprès de l'administration dans la première quinzaine du mois de février.

Le membre du personnel enseignant titulaire d'une fonction de recrutement en adresse copie au président de la **commission interzonale d'affectation** concernée dans le même délai.

Le membre du personnel enseignant titulaire d'une fonction de sélection en adresse copie au président de la **commission interzonale d'affectation** dans le même délai.

Le membre du personnel enseignant titulaire d'une fonction de promotion en adresse copie au président de la **commission interzonale d'affectation** dans le même délai.

Dans les deux cas de figure, ce changement d'affectation produit ses effets le 1<sup>er</sup> septembre suivant et c'est le Gouvernement qui accorde le changement d'affectation moyennant avis favorable des commissions précitées.

Ces demandes motivées par des circonstances exceptionnelles doivent être introduites à l'aide des documents<sup>1</sup> ci-annexés, par pli recommandé, **POUR LE 16 FEVRIER AU PLUS TARD** (la date de la poste fait foi), à l'adresse suivante :

**Ministère de la Communauté française**  
**Direction générale des Personnels de l'enseignement de la Communauté française**  
**Direction de la carrière des personnels**  
**Cellule Promotion Sociale – Bureau 3<sup>E</sup>306**  
**CHANGEMENT D'AFFECTION**  
**Boulevard Léopold II, 44**

<sup>1</sup> Fonctions de recrutement – Changement d'affectation dans un autre établissement de la zone : document 48 R.Z  
Fonctions de recrutement – Changement d'affectation dans une autre zone : document 48 R.A.Z.

Fonctions de sélection – Changement d'affectation dans un autre établissement de la zone : document 80 S.Z  
Fonctions de sélection – Changement d'affectation dans une autre zone : document 80 S.A.Z.

Fonctions de promotion – Changement d'affectation dans un autre établissement de la zone ou dans une autre zone : document 94 P.Z. & P.A.Z.

## 1080 BRUXELLES

Les membres du personnel enseignant qui sollicitent un changement d'affectation doivent également me renvoyer la liste des établissements de la (des) zone(s) qu'ils ont demandé(e)s **en y ayant coché** ceux où ils désirent être affectés. Il va de soi que moins ils indiquent d'établissements, moins ils ont de possibilités d'obtenir un changement d'affectation.

### **!!! Attention !!!**

La demande d'un membre du personnel nommé dans une ou plusieurs fonctions de recrutement ne peut porter que sur une seule fonction à la fois.

Le membre du personnel dans cette situation introduira autant de demandes qu'il a de nominations, et ce pour autant qu'il souhaite obtenir un changement d'affectation à partir d'une, de plusieurs ou de toutes ses nominations.

Ces demandes seront, selon le type de demande, transmises :

→ soit au Président de la Commission zonale

→ soit au Président de la Commission interzonale

Une copie desdites demandes sera **TOUJOURS** adressée à l'Administration.

Je vous invite à rappeler aux membres du personnel concernés de votre établissement les dispositions susmentionnées.

A l'avance, je vous remercie.

Le Directeur général adjoint f.f,

Marc ROTHSCHILD

**DECRET DU 22/03/1969**  
**PROMOTION SOCIALE**  
**CHANGEMENT D'AFFECTATION**  
**48 R.Z.**  
**FEVRIER 2009**

**ARTICLE 48 : FONCTIONS DE RECRUTEMENT**

**DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTATION DANS UN AUTRE ETABLISSEMENT DE LA ZONE**

NOM, Prénom: .....

Matricule: .....

Adresse: rue: .....N° .....

Localité: .....Code postal .....

Fonction à laquelle vous êtes nommé (e): .....  
Dans cette fonction, veuillez préciser:

Etablissement dans lequel vous êtes affecté (e):  
.....

Nombre de périodes effectivement prestées dans cet établissement.....

Zone demandée .....

Emploi désiré: prestations complètes ou prestations incomplètes <sup>1</sup>

Nombre de périodes minimum souhaité: .....

Il convient d'être attentif au fait que la demande de changement d'affectation dans un emploi à prestations incomplètes implique la réduction du traitement au prorata de ces prestations.

Circonstances exceptionnelles motivant cette demande:  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Date:

Signature:

<sup>1</sup> Biffer la mention inutile.

**ARTICLE 48 : FONCTIONS DE RECRUTEMENT**  
**DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTATION DANS UNE AUTRE ZONE**

NOM, Prénom: .....

Matricule: .....

Adresse: rue: .....N° .....

Localité: .....Code postal .....

Fonction à laquelle vous êtes nommé (e): .....

Etablissement dans lequel vous êtes affecté (e):  
.....

Nombre de périodes effectivement prestées dans cet établissement.....

Zone (s) demandée (s).....

Emploi désiré: prestations complètes ou prestations incomplètes <sup>1</sup>

Nombre de périodes minimum souhaité: .....

Il convient d'être attentif au fait que la demande de changement d'affectation dans un emploi à prestations incomplètes implique la réduction du traitement au prorata de ces prestations.

Circonstances exceptionnelles motivant cette demande:

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Date:

Signature:

<sup>1</sup> Biffer la mention inutile.

**DECRET DU 22/03/1969**  
**PROMOTION SOCIALE**  
**CHANGEMENT D’AFFECTATION**  
**80 S.Z.**  
**FEVRIER 2009**

**ARTICLE 80 : FONCTIONS DE SELECTION**

**DEMANDE DE CHANGEMENT D’AFFECTATION DANS UN AUTRE ETABLISSEMENT DE LA ZONE**

NOM, Prénom: .....

Matricule: .....

Adresse: rue: .....N° .....

Localité: .....Code postal .....

Fonction à laquelle vous êtes nommé (e): .....  
Dans cette fonction, veuillez préciser:

Etablissement dans lequel vous êtes affecté (e):  
.....

Nombre de périodes effectivement prestées dans cet établissement.....

Zone demandée.....

Emploi désiré: prestations complètes ou prestations incomplètes<sup>1</sup>

Nombre de périodes minimum souhaité: .....

Il convient d'être attentif au fait que la demande de changement d'affectation dans un emploi à prestations incomplètes implique la réduction du traitement au prorata de ces prestations.

Circonstances exceptionnelles motivant cette demande:  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Date:

Signature:

<sup>1</sup> Biffer la mention inutile

**DECRET DU 22/03/1969**  
**PROMOTION SOCIALE**  
**CHANGEMENT D'AFFECTATION**  
**80 S.A.Z.**  
**FEVRIER 2009**

**ARTICLE 80 : FONCTIONS DE SELECTION**  
**DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTATION DANS UNE AUTRE ZONE**

NOM, Prénom: .....

Matricule: .....

Adresse: rue: .....N° .....

Localité: .....Code postal .....

Fonction à laquelle vous êtes nommé (e): .....

Etablissement dans lequel vous êtes affecté (e):  
.....

Nombre de périodes effectivement prestées dans cet établissement.....

Zone (s) demandée (s).....

Emploi désiré: prestations complètes ou prestations incomplètes<sup>1</sup>

Nombre de périodes minimum souhaité: .....

Il convient d'être attentif au fait que la demande de changement d'affectation dans un emploi à prestations incomplètes implique la réduction du traitement au prorata de ces prestations.

Circonstances exceptionnelles motivant cette demande:  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Date:

Signature:

<sup>1</sup> Biffer la mention inutile.

**ARTICLE 94 : FONCTION DE PROMOTION**

**DEMANDE DE CHANGEMENT D'AFFECTATION DANS LA ZONE OU DANS UNE AUTRE ZONE**

NOM, Prénom: .....

Matricule : .....

Adresse: rue: .....N° .....

Localité: .....Code postal .....

Fonction à laquelle vous êtes nommé(e): .....

Etablissement dans lequel vous êtes affecté(e) .....

.....

.....

.....

**Changement d'affectation souhaité dans la même zone: OUI / NON <sup>1</sup>**

Etablissement(s) souhaité(s) .....

.....

.....

.....

**Changement d'affectation souhaité dans une autre zone: OUI / NON <sup>1</sup>**

Si oui, zone(s) demandée(s): .....

.....

Etablissement(s) souhaité(s) .....

.....

.....

.....

<sup>1</sup> Biffer la mention inutile.

Circonstances exceptionnelles motivant cette demande :

Date:

Signature:

**Adresses administratives**  
**du Président de la commission interzonale d'affectation**  
**et**  
**des Présidents et Présidentes des commissions zonales d'affectation**

Monsieur Bernard GORET  
Président de la Commission interzonale  
d'affectation  
Ministère de la Communauté française  
Direction générale des personnels de  
l'enseignement de la Communauté française  
Bureau 3<sup>F</sup>303  
Boulevard Léopold II, 44  
1080 BRUXELLES

Monsieur Georges CORNETTE  
Président de la Commission  
zonale d'affectation numéro 1<sup>1</sup>  
Rue Léon Delacroix 28  
1070 BRUXELLES

Madame HENRY  
Présidente de la Commission  
zonale d'affectation numéro 2<sup>2</sup>  
Place de la Justice, 1/155  
7700 MOUSCRON

Monsieur Jacques LECLERCQ  
Président de la Commission  
zonale d'affectation numéro 3<sup>3</sup>  
Rue du Onze Novembre 2  
7080 FRAMERIES

Monsieur Vincent DURANT  
Président de la Commission  
zonale d'affectation numéro 4<sup>4</sup>  
Rue Raoul Warocqué, 46  
7140 MORLANWELZ-MARIEMONT

Madame Agnès ROEBROEKS  
Présidente de la Commission  
zonale d'affectation numéro 5<sup>5</sup>  
Avenue Jardin Ecole  
4820 DISON

Monsieur Teddy BEATSE  
Présidente de la Commission  
zonale d'affectation numéro 6<sup>6</sup>  
Rue Gustave Renier 1  
4300 WAREMME

Monsieur Michel BONJEAN  
Président de la Commission  
zonale d'affectation numéro 7<sup>7</sup>  
Av de la Toison d'Or, 71  
6900 MARCHE-EN-FAMENNE

Monsieur Benoît LEGAL  
Président de la Commission  
zonale d'affectation numéro 8<sup>8</sup>  
Boulevard Cauchy, 9-10  
5000 NAMUR

<sup>1</sup> La zone numéro 1 regroupe les instituts d'enseignement de promotion sociale de la communauté française d'Anderlecht, Evere, Uccle, Woluwé, Braine-l'Alleud et Court-Saint-Etienne;

<sup>2</sup> La zone numéro 2 regroupe les instituts d'enseignement de promotion sociale de la communauté française d'Ath, Tournai, Mouscron et Pêrulwez;

<sup>3</sup> La zone numéro 3 regroupe les instituts d'enseignement de promotion sociale de la communauté française de Colfontaine, Dour, Frameries, et Jemappes-Mons;

<sup>4</sup> La zone numéro 4 regroupe les instituts d'enseignement de promotion sociale de la communauté française de Morlanwelz, Philippeville, Rance et Thuin;

<sup>5</sup> La zone numéro 5 regroupe les instituts d'enseignement de promotion sociale de la communauté française de Blégny, Soumagne, Verviers et Vielsalm;

<sup>6</sup> La zone numéro 6 regroupe les instituts d'enseignement de promotion sociale de la communauté française d'Alleur, Grace-Hollogne, Saint-Georges et Waremmes ;

<sup>7</sup> La zone numéro 7 regroupe les instituts d'enseignement de promotion sociale de la communauté française d'Arlon, Libramont et Marche;

<sup>8</sup> La zone numéro 8 regroupe les instituts d'enseignement de promotion sociale de la communauté française de Dinant, Namur Cadets et Namur Céfor



# Liste des établissements de Promotion Sociale

**N°ZONE** 1

- 1 **Ecole de Maréchalerie - ANDERLECHT**  
Rue Léon Delacroix 28  
1070 ANDERLECHT
- 2 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -  
EVERE - LAEKEN**  
Av Constant Permeke 4  
1140 LAEKEN
- 3 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -  
WOLUWE-ST-PIERRE**  
Avenue Orban 73  
1150 WOLUWE-ST-PIERRE
- 4 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -  
UCCLE-ANDERLECHT-BRUXELLES**  
Rue Gatti de Gamond 95  
1180 UCCLE
- 5 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -  
BRAINE-L'ALLEUD - RIXENSART**  
Rue du Serment 12  
1420 BRAINE-L'ALLEUD
- 6 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -  
COURT-ST-ETIENNE-JODOIGNE**  
Avenue Paul Henricot 1  
1490 COURT-SAINT-ETIENNE

# Liste des établissements de Promotion Sociale

**N°ZONE**      2

- 7 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -  
TOURNAI, ANTOING, TEMPLEUVE**  
Rue Saint-Brice 53  
7500      TOURNAI
- 8 **Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française à  
PERUWELZ**  
Boulevard Léopold III 40  
7600      PERUWELZ
- 9 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -  
MOUSCRON,COMINES**  
Place de la Justice 1/155  
7700      MOUSCRON
- 10 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - ATH-  
FLOBECQ**  
Rue de Liessies 11  
7800      ATH

# Liste des établissements de Promotion Sociale

N°ZONE      3

- 11 **Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communauté française  
Jemappes-Quiévrain -**  
Avenue Roi Albert 643  
7012      JEMAPPES
- 12 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -  
FRAMERIES**  
Rue du Onze Novembre 2  
7080      FRAMERIES
- 13 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -  
COLFONTAINE**  
Rue Clémenceau 60 62  
7340      WASMES
- 14 **Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française à Dour**  
Rue de Boussu 84  
7370      DOUR

# Liste des établissements de Promotion Sociale

N°ZONE      4

**15 Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française - PHILIPPEVILLE,FLORENNES**

Avenue de Samart 2/2  
5600 PHILIPPEVILLE

**16 Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - SIVRY-RANCE**

Rue Pauline Hubert 40  
6470 RANCE

**17 Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - THUIN -ERQUELINNES**

Drève des Alliés 11  
6530 THUIN

**18 Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de Morlanwelz - MORLANWEZ-MARIEMONT**

Rue Raoul Warocqué 46  
7140 MORLANWELZ-MARIEMONT

# Liste des établissements de Promotion Sociale

**N°ZONE**      **5**

**19 Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communauté française de Soumagne**

Rue des Prairies 40  
4630      SOUMAGNE

**20 Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - BLEGNY**

Rue Julien Ghuysen  
4670      BLEGNY

**21 Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française  
VERVIERS,PLOMBIERES,LIMBOURG,PEPINSTER**

Avenue Jardin Ecole  
4820      DISON

**22 Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -  
VIELSALM,STAVELOT**

Rue des Chasseurs Ardennais. 1  
6690      VIELSALM

# Liste des établissements de Promotion Sociale

**N°ZONE**      **6**

**23 Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -  
WAREMME**

Rue Gustave Renier 1  
4300      WAREMME

**24 Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - ANS**

Rue Georges Truffaut 37  
4432      ALLEUR

**25 Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -  
GRACE-HOLLOGNE**

Rue Antoine Degive 1  
4460      HOLLOGNE-AUX-PIERRES

**26 Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française -  
SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE,OUFFET**

Rue Eloi Fouarge 31  
4470      SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE

# Liste des établissements de Promotion Sociale

N°ZONE      7

**27 Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -  
ARLON, MUSSON**

Chemin de Weyler 2 Aile 5  
6700      ARLON

**28 Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -  
LIBRAMONT, BERTRIX**

Avenue Herbofin 39  
6800      LIBRAMONT

**29 Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française -  
MARCHE-EN-FAMENNE**

Av de la Toison d'Or 71  
6900      MARCHE-EN-FAMENNE

# Liste des établissements de Promotion Sociale

N°ZONE      8

30 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - NAMUR (CEFOR)**

Boulevard Cauchy 9 10  
5000      NAMUR

31 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - NAMUR**

PI Ecole des Cadets 6  
5000      NAMUR

32 **Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française - DINANT**

Herbuchenne  
5500      DINANT